

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, responsable de l'enquête et médiation,
M. YVON DESHAIES, analyste
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DUCHESNAY À 315-25 kV
ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 kV
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

RENCONTRE ENTRE LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR

VOLUME 4

Séance tenue le 5 novembre 2013 à 13 h 30
Centre socioculturel Anne-Hébert
Salle Premier Jardin
22, rue Louis-Jolliet
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE ENTRE LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR
MOT DE LA RESPONSABLE..... 1
POSITION DES REQUÉRANTS 2
POSITION D'HYDRO-QUÉBEC..... 4
DISCUSSIONS 9
REPRISE DE LA SÉANCE
DISCUSSIONS (suite)..... 39

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE ENTRE LES REQUÉRANTS ET LE PROMOTEUR
MOT DE LA RESPONSABLE

5

PAR LA RESPONSABLE:

Bonjour. Merci à vous tous d'être ici.

10

Donc nous faisons une première rencontre entre les deux (2) parties de médiation. Nous avons eu l'accord et du requérant et du promoteur Hydro-Québec, avec lesquels nous avons continué la première rencontre que nous avons eue jeudi et que nous avons continuée ce matin.

15

Alors on est ici tous ensemble pour trouver une solution.

Je vous propose un ordre du jour! D'abord, je vais demander aux requérants de présenter le motif de leur requête tel que vous nous l'avez expliqué lors de notre rencontre ensemble, les raisons pour lesquelles vous avez fait une requête.

20

Par la suite, je vais demander à Hydro-Québec d'expliquer leur proposition, et nous ouvrirons les discussions, les échanges à la suite pour en arriver à une solution.

25

Est-ce que ça vous convient comme ordre du jour? Et puis tel que je vous l'avais mentionné, mon rôle ici est de faciliter les discussions entre les deux (2) parties. Je ne prends pas parti pour un des côtés ou l'autre.

Si j'entrevois une possibilité de solution, je pourrai peut-être faciliter l'explication de cette option-là.

30

Donc je vous laisse la parole, chaque groupe s'est identifié un porte-parole. Dans votre cas, c'est toujours Luc Martel qui est le porte-parole et du côté d'Hydro-Québec, c'est madame Drouin.

Donc monsieur Martel, je vous donne la parole.

35

40

POSITION DES REQUÉRANTS

PAR M. LUC MARTEL:

45 Oui. Bien c'est ça, notre demande, en fait, c'était pour, un peu comme on a dit au début, le tracé qui a été retenu, c'était pas le tracé qu'on préférait. Les propositions qu'on avait faites au début pour descendre le tracé le plus possible au sud n'ont pas été retenues.

Puis le tracé qui a été retenu passe dans la partie de l'érablière qu'on voulait conserver.

50 Ça fait qu'en grande partie, c'est la partie de l'érablière qu'on voulait protéger, qu'on perdrait en grande partie.

55 D'autres raisons, c'est pas mal ça. L'érablière présentement n'est pas exploitée, elle était exploitée avant. On avait des projets de la refaire un jour, on n'était pas rendu là encore.

C'est sûr qu'on aurait aimé ça préserver la partie de l'érablière, c'est vraiment la partie principale qu'on voulait préserver.

60 C'est en grande partie notre demande.

PAR LA RESPONSABLE:

65 Donc pour préciser, c'est la pointe, une petite pointe, telle que vous nous l'aviez montrée, pour les besoins de la sténotypie?

PAR M. LUC MARTEL:

70 C'est ça. On a une partie de l'érablière qu'on voulait protéger, puis le premier tracé qui avait été proposé touchait juste sur une petite partie. Le deuxième tracé qui a été retenu passe en plein centre de la partie qu'on voulait protéger.

75 On voulait voir si le tracé aurait pu être modifié de quelconque façon pour protéger cette partie-là.

PAR LA RESPONSABLE:

Si je comprends bien, ce que vous demandez, ce que vous souhaitez, c'est que la ligne passe pas dans la meilleure partie, que vous considérez, vous, la meilleure partie de votre érablière?

80

PAR M. LUC MARTEL:

Oui, c'est ça.

85

PAR LA RESPONSABLE:

C'est ça?

90

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

PAR LA RESPONSABLE:

Est-ce qu'il y a autre chose?

95

PAR M. LUC MARTEL:

100 Il y a monsieur Marquis puis Louis qui étaient passés, c'est que notre érablière n'était pas reconnue comme érablière exploitée. C'est sûr que c'est pas les mêmes, on se demandait si elle aurait été en fonction, si ça aurait été le même impact, si ça aurait été respecté, puis peut-être que le tracé aurait pu être différent, puis vu qu'elle n'est pas exploitée, que vous en tenez moins compte, je pense?

105

On se demandait si le tracé aurait pu être différent quand elle était exploitée.

C'est sûr que c'est pas la même valeur non plus, une érablière exploitée puis une érablière non exploitée.

110

C'est pas mal ça qu'on voulait.

PAR LA RESPONSABLE:

115

Donc ce que je résume, il y a deux (2) points, le tracé qui est dans la meilleure partie de l'érablière et deuxièmement, l'érablière n'est pas considérée comme une érablière opérationnelle, OK! Je vous remercie.

Donc je donne maintenant la parole à Hydro-Québec à expliquer votre tracé, le pourquoi de votre proposition.

120

POSITION D'HYDRO-QUÉBEC

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

125

Est-ce que vous aimeriez qu'on explique un peu comment est-ce qu'on établit un tracé, peut-être pour commencer?

PAR LA RESPONSABLE:

130

Oui, je pense que ça pourrait peut-être être utile.

PAR M. LOUIS GRENIER:

135

Pour résumer un peu! En fait, on a déjà une série de communications d'établie dans le cadre du projet en trois (3) étapes: autrement dit, l'info générale où on va présenter la zone d'étude où on prévoit faire le projet; là, on rencontre plus les organismes, les municipalités, les groupes plus macro, si on veut, pour présenter qu'on s'en vient avec un projet.

140

Là, on fait un inventaire cartographique avec toutes les données qu'on va recueillir pour voir où se situent justement les érablières, les tourbières, les terres cultivées, les zones habitées, les limites des zones CPTAQ, tout ça.

145

À partir de là, on élabore des tracés, une série de tracés qui, selon l'équipe, respectent, on essaie de respecter trois (3) critères, technique, économique et environnemental, pour éventuellement aller le présenter aux propriétaires concernés. En fait, on le présente à tout le monde qui est intéressé au projet où justement, on vient présenter certains tracés qu'on juge acceptables, qui respectent les trois (3) critères et où on va chercher l'acceptabilité sociale.

150

C'est sûr qu'on n'a jamais d'unanimité dans ces projets-là.

Dans ce cas-là, on a présenté un tracé avec certaines variantes qui partaient de la ligne de raccordement pour aller rejoindre le futur poste Duchesnay.

155

Donc c'est ça, il y a eu cette séance d'information là, d'info consultation qu'on appelle, puis c'est là qu'on rentre en contact avec les propriétaires dont vous, où on a une série d'échanges.

D'emblée, on demande aux gens de nous présenter des avis par écrit. On a des formulaires qu'on distribue pour obtenir les avis.

160 Les rencontres, il y a des rencontres, il y a des portes ouvertes où on rencontre tout le monde qui est intéressé au projet; il y a des rencontres avec les propriétaires, dans ce cas-là on connaît les propriétaires directement touchés et les propriétaires adjacents, des lots adjacents, pour les informer qu'il y a un projet qui s'en vient.

165 Puis il y a des annonces qui se font aussi publiques dans les journaux pour aller présenter.

Ça fait que c'est à ce moment-là qu'on entre en contact avec les gens puis que là, on fait une série d'échanges où on reçoit des avis. Comme ça a été le cas avec vous, on a regardé un peu les possibilités, parce qu'on était conscient qu'il y avait des érablières à cet endroit-là, mais il y avait d'autres contraintes qu'on devait regarder aussi.

170 La présence de milieux humides qui sont plus importants au niveau du ministère de l'Environnement, qu'on doit tenter d'éviter, de minimiser ou de compenser. Donc il faut tenir compte de ça.

175 Il y a des terres cultivées, donc là, c'est des cultures. Il y a des cultures, il y a des pâturages, mais il y a des cultures particulières qui ont plus de valeur, donc on doit tenir compte de ça.

Les zones habitées aussi évidemment, puis tout ça en tenant compte qu'on a une certaine limitation au niveau du branchement, la ligne principale, pour se rendre au poste.

180 Puis on est conscient qu'on peut pas tirer une ligne droite non plus puis de relier le poste. L'idéal, c'est ça, c'est la ligne la plus courte, mais on en vient à une série de tracés proposés qui, dans ce cas-là, fait quelques zigzags, même beaucoup de zigzags pour la longueur de la ligne, étant donné que justement, on savait qu'il y avait beaucoup de choses, beaucoup de contraintes à respecter.

185 Donc c'est un peu dans ce but-là qu'on a présenté les tracés qu'on jugeait acceptables.

190 Par la suite, bien là, on a essayé d'intégrer les avis. C'est là qu'on a eu des rencontres, quelques rencontres. La majorité, avec René, moi, j'étais présent aux rencontres, qu'on essayait de voir ce qui pouvait être fait, entre autres, pour, dans ce cas-là, pour l'érablière.

195 On prend en compte, on a reçu soixante-dix-huit (78) avis, et évidemment c'était pas soixante-dix-huit (78) propriétaires touchés, mais on a essayé d'intégrer, de regarder les différents avis puis les demandes qu'on a eues aussi dans les rencontres, parce qu'il y a des propriétaires qui nous ont parlé de certaines problématiques.

Puis on a ajusté un tracé en fonction des avis qu'on a reçus. C'est sûr qu'on répond pas à tous les avis non plus, mais on essaie de faire le maximum qu'on peut.

200 En tout cas, on pourra peut-être passer tronçon par tronçon, mais il y a une tendance dans les avis qui nous disaient de s'éloigner de la rue Grand-Pré. On a eu une résolution municipale qui nous disait de se déplacer plus au nord pour profiter d'un écran boisé qui est dans la gazonnière.

205 Certains propriétaires aussi nous demandaient de se déplacer au nord. Il y a des résidents aussi qui nous ont demandé, qui ont choisi à l'unanimité la variante, si je prends le premier tronçon, il y a comme deux (2) variantes, est et ouest, à l'unanimité c'était l'ouest. Donc il y avait une proximité par rapport au quartier résidentiel où est-ce qu'on essayait de s'éloigner le plus possible.

Mais il est certain qu'on traverse la zone d'érablière.

210 Le potentiel de ces érablières-là, René pourra peut-être en parler un peu tantôt, il est certain qu'on la touche, est-ce qu'on la touche dans la partie qui est la plus importante, là, c'est ce qu'on comprend, mais il faut prendre en compte qu'on a essayé d'intégrer la majorité des avis qu'on a reçus pour avoir un tracé optimisé selon nous.

215 Il y a certains propriétaires qu'on a pu minimiser l'impact dans leur érablière, comme il y a certains autres propriétaires, au niveau des cultures spécialisées, on a essayé d'éviter, on a joué sur la position des structures pour essayer de minimiser l'impact dans les terres cultivées.

220 Ça fait que c'est des choses qu'on a pu optimiser puis qu'on en est venu avec le tracé qu'on voit en rouge qui a été présenté à l'information sur la solution retenue.

C'est un peu en gros la démarche qu'on a prise, mais il est certain qu'on va pas chercher l'unanimité non plus. On essaie de voir dans sa globalité puis au niveau collectif, mais c'est certain que c'est pas sans laisser d'impacts pour les propriétaires.

225

PAR Mme JULIE DROUIN:

230 J'aimerais ajouter que dans l'élaboration du tracé aussi, pour répondre un peu à votre deuxième question qui était si notre érablière avait été exploitée, est-ce que vous l'auriez carrément évitée!

235 En fait, au départ, la première rencontre qui a eu lieu qui s'appelait l'info générale, c'est là qu'on va présenter la zone d'étude qui est carrément le carré qui a été présenté, en fait ce carré-là ici. Donc ça, c'est la zone d'étude.

À l'intérieur de la zone d'étude, on va identifier chacun des éléments sensibles qu'on y retrouve.

240 Puis chacun des éléments sensibles, y est associée une résistance qu'on appelle qu'on voit dans la légende, résistance. Ces résistances-là sont établies selon une façon de faire qui a été approuvée par le ministère de l'Environnement, puis avec la CPTAQ aussi par biais ou par force des choses.

245 Et une érablière exploitée, ça a une résistance très forte. Une érablière à potentiel acéricole, c'est fort, mais ça veut pas dire que très fort, on l'évite à tout prix, puis fort, c'est pas grave.

250 C'est vraiment juste pour essayer de pas prendre, d'essayer de tenir compte où ce qu'on a des éléments très forts et forts, des résistances, pour essayer de les éviter le plus possible, faible et moyen étant beaucoup moins pire, mais on essaie toujours d'éviter fort et très fort.

255 Dans votre cas à vous, bien, pour nous autres, c'était comme un mur d'érablière. On exploitait, donc d'une résistance forte qui était d'une façon ou d'une autre qu'on devait traverser, on n'a pas le choix, le point A puis le point B étant comme ça, vous êtes en plein milieu, c'était quasi inévitable.

Donc exploitée ou pas exploitée, on aurait sûrement passé au même endroit, parce qu'on pense que c'est vraiment le tracé optimisé qu'on a fait du mieux.

260 C'est pour répondre à votre deuxième question quand même dans notre façon d'établir le tracé.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

265 Puis peut-être juste pour rajouter! Parce que dans votre question, il y avait deux (2) volets, il y avait le volet valeur aussi. Vous avez raison, une érablière exploitée, c'est pas les mêmes montants d'argent qui sont donnés pour la servitude au niveau d'une érablière exploitée versus un peuplement d'érables.

270 Simplement, en grande partie, parce qu'elle est déjà équipée, elle est déjà installée, il y a déjà eu un investissement pour la cabane, pour les équipements, la tubulure si c'est sous vide, etc., etc.

275 Donc c'est sûr que nous, quand on rencontre un peuplement d'érables, c'est une chose; au niveau de l'indemnisation, bien, c'est en fonction de l'équipement qui peut y être installé pour nous, ça nous permet de trouver la valeur qui va être associée à l'érablière.

280 Ça fait qu'effectivement, oui, c'est pas la même valeur à l'entaille ou à l'hectare, une
érablière entaillée, parce qu'elle est déjà équipée, parce que l'équipement est là, puis
l'équipement, lui, il s'applique à l'ensemble du peuplement et non juste de l'emprise touchée par la
ligne d'Hydro-Québec.

PAR M. LOUIS GRENIER:

285 Puis si je peux juste rajouter! La demande pour se déplacer au sud, on a eu des
rencontres, puis on a essayé de voir aussi ce qu'on pouvait faire pour la déplacer, je l'ai peut-être
dit tantôt aussi, mais c'est ça, on a eu beaucoup d'avis qui nous demandaient aussi de s'éloigner
de la rue Grand-Pré, donc ça aurait été difficile d'aller vraiment se coller, se rapprocher très près
de la rue Grand-Pré, finalement, avec cette tangente-là.

290 C'était difficile de rencontrer cette demande-là, parce que ça allait à l'encontre de la tendance
qu'on avait des avis qu'on avait reçus aussi.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

295 Je sais pas si vous vous souvenez aussi, dans une des rencontres qu'on avait eue, si je me
trompe pas, c'est celle du 4 avril 2012, on avait regardé, si je me trompe pas, on devait avoir cette
carte-là, Louis, puis on avait regardé la possibilité de le passer plus dans la zone brune sur la
carte, là où il y a moins d'érables. Mais ça allait plus au nord sur votre terre.

300 Ça fait qu'à ce moment-là, vous nous avez dit non, c'est trop au nord. Mais de cette façon-
là, nous, c'était une proposition pour essayer d'éviter des érables. On avait imaginé ça, mais
évidemment, c'est pas ça qui a été présenté comme tracé final par après.

305 Au mois de mai, on vous avait rencontrés, le tracé donc sur la solution retenue, puis là à ce
moment-là, c'est le tracé rouge qu'il y a là qu'on vous avait présenté.

310 **DISCUSSIONS**

PAR M. LUC MARTEL:

315 Parce que le tracé que vous proposez est comme entre les deux (2) érablières, comme vous
dites dans la zone brune, vous proposez ce tracé-là puis nous autres, c'est sûr que l'idéal, ça aurait
été de descendre plus au sud comme on s'était dit à la rencontre. Puis quand vous êtes revenus,
bien là, le tracé était en plein centre de la nouvelle érablière, puis c'est celui qui a été retenu.

Peut-être avoir le choix, je sais pas, on n'aurait pas été dans la zone brune tant qu'à avoir ça.

320 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

La chose aussi qui est comme un irritant un peu, c'est que tous les propriétaires du terrain, celui-là qui reste dans la rue Grand-Pré qui a un terrain de vingt mille pieds carrés (20 000 pi²) a priorité, sa parole est plus importante que la nôtre.

325

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Elle est pas nécessairement plus importante...

330 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Non, mais il a plus d'impacts que comme nous autres. Ils se sont regroupés, les citoyens, ils disent, on veut pas les voir.

335 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'est tous les citoyens qui veulent pas voir les pylônes.

340 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Puis c'est juste de les voir, ils les auront pas chez eux. Nous autres, on est brimé, parce que c'est pas notre demande, tu sais. On n'a pas été écouté, dans le fond, dans nos demandes. Je pense qu'on en a déjà parlé souvent.

345 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Vous avez certainement été écoutés, mais je pense que Louis l'a dit, on est obligé de considérer l'ensemble des demandes. Nous, on pense qu'on a fait le mieux qu'on pouvait avec ce tracé-là. On dit pas qu'il n'a pas d'impacts.

350

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Je suis conscient que c'est pas évident. Une ligne droite, ça serait simple.

355 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

C'est sûr que si on devait systématiquement contourner, toujours est-il qu'il y a beaucoup d'obstacles pareil dans la zone qu'on a étudiée, mais on peut pas non plus faire un tracé en zigzag.

360

Il faut trouver un juste équilibre entre la ligne droite qui relie deux (2) points et contourner les éléments sensibles au meilleur qu'on est capable de voir puis aller chercher l'acceptabilité, parce que oui, il y a certaines demandes de propriétaires qu'on a été capable de rencontrer pour soit minimiser l'empiètement sur les terres agricoles, dans certaines zones d'érablières, mais il reste que c'est ça. On a essayé du mieux qu'on a pu à l'intérieur des avis qu'on a reçus.

365

Puis c'est certain qu'on fait pas l'unanimité, c'est sûr.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

370

Parce qu'un peu comme on disait aussi, le fait que notre érablière n'est pas reconnue comme érablière exploitée, tu sais, au départ, si on recule au début début, nous autres, ce serait non. On vous l'avait dit quand vous étiez chez nous, on n'était pas intéressé.

375

Là, on est capable de faire un bout, mais là, on perd gros dans le fond, parce qu'on perd la partie qu'on voulait garder pour reconstruire une nouvelle cabane à sucre un jour, puis on sera pas payé en plus pour.

380

Si on serait payé la valeur d'une érablière, bien tu dis, on fera pas de cabane là, on la fera ailleurs, tu sais. Mais il y a un paquet de négatifs à notre égard.

Tandis que si elle serait plus basse comme on vous avait demandé, bien, toute la portion érables restait là.

385

Les plans, les cartes, c'est une ligne de crayon, c'est pas réel, c'est deux cents pieds (200 pi) de large. C'est soixante mètres (60 m) plus l'emprise que vous gardez, puis c'est un boisé. Ça fait que c'est sûr que si on fait un chenal de deux cents pieds (200 pi), ça a plus d'impacts, ça fait deux cent cinquante-trois cents pieds (250 pi-300 pi) qui est touché en réalité.

390

Parce qu'un érable sur le bord d'un champ, ça coule pas. Puis à part qu'il va verser avec les vents, ça va créer des gros dommages.

Dans le fond, nous autres, cette partie-là, on l'oublie. Ça devient le fond de la terre, on pense plus à ça.

395 **PAR M. LUC MARTEL:**

On l'exploitera jamais.

400 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

On n'exploitera plus jamais ce coin-là.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

405 La façon dont les peuplements sont répartis, en fait, il y a des érables au nord puis au sud du tracé rouge.

410 Les peuplements, il y a des peuplements d'érables partout, des deux (2) côtés. Votre cabane à sucre, il faudrait peut-être que vous nous la situiez, mais il me semble qu'elle était au nord du tracé rouge?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

415 Oui, elle était pas là, elle était plus haute.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

420 Puis c'est sûr qu'il y a une zone comme plus humide où il devrait y avoir pas beaucoup d'érables.

425 Moi, je suis pas allé au terrain, puis j'ai fait aucun inventaire. Chaque fois que j'ai appelé pour demander des permissions, c'était pour obtenir des permissions pour que des consultants aillent faire des relevés mais de plantes ou de milieux humides, etc., etc. On l'a fait à différentes reprises.

430 Donc l'inventaire, je l'ai pas fait. Pour avoir un vrai portrait, il aurait fallu vraiment que moi ou un consultant, qu'on aille au terrain vraiment prendre les mesures.

Maintenant, on a travaillé avec la cartographie, la cartographie nous indiquait des appellations de peuplements. On a travaillé avec ça.

Je peux pas présumer du futur, si vous souhaitez construire une cabane, puis l'exploiter, vous pouvez le faire. Vous allez pouvoir le faire encore.

435 C'est clair qu'il y a un tracé qui va être ouvert entre les deux (2). Si je regarde, il va y avoir des entailles au sud, puis il va y avoir des entailles au nord, mais ça se fait. Ça s'installe, il peut y avoir des tuyaux avec un collecteur, etc., etc. Ça, c'est dans la technicalité, c'est sûr que vous êtes capables de le faire.

440 Moi, ma job, à partir du moment où on va avoir un tracé, puis un projet qui avance, bien, ça va être d'évaluer l'impact qui va être créé sur votre terre au meilleur des connaissances qu'on va avoir. Donc ça va impliquer un relevé terrain, mais pas juste dans l'emprise de la ligne, mais sortir de la ligne pour aller voir chez vous au complet dans cette talle de bois là, ça va être quoi les peuplements d'érables, c'est quoi les peuplements qu'il y a là, puis est-ce que je suis capable – de
445 l'érable rouge puis de l'érable à sucre, ça s'entaille.

On voit que dans les appellations, il y a de l'érable rouge, même pas mal dans certains peuplements qui sont marqués. Mais ça s'entaille.

450 Nous, on n'en fait pas de distinction. Quand je dis nous, lorsqu'on fait l'évaluation du dommage créé par l'apparition de la ligne, on le considère.

Puis dans l'éventualité où, comme c'est des peuplements d'érables selon les paramètres qui sont écrits dans l'Entente Hydro-Québec-UPA, on va indemniser sur douze point cinq mètres
455 (12,5 m) de part et d'autre de la partie érables. C'est-à-dire que si on tombe dans le milieu humide, bien là, si la ligne tombe proche du milieu humide, un milieu humide d'un côté, ce sera pas douze point cinq mètres (12,5 m), mais ça va être plutôt cinq mètres (5 m) d'indemnisation.

On indemnise à cent pour cent (100 %) la valeur qu'on rencontre, mais on la coupe pas.
460 Donc admettons qu'on passe en plein centre d'un peuplement d'érables, douze point cinq mètres (12,5 m) sur un bord, douze point cinq mètres (12,5 m) sur l'autre, là, on va payer cent pour cent (100 %) de la valeur rencontrée.

465 Une érablière, ça s'évalue souvent à l'entaille, donc on va la payer, mais on la touche pas, à moins que les arbres soient dangereux pour le réseau, qu'ils soient dangereux immédiatement pour le réseau qui va être construit ou éventuellement dans un certain nombre d'années.

Vous avez dit tantôt, un érable sur le bord d'un champ, ça coule pas fort, bien là, en indemnisant sur douze mètres et demi (12 ½ m), bien, on éloigne justement ce champ-là ou cette
470 ouverture-là par rapport à.

Ça fait que c'est dans la façon d'indemniser qu'on essaie de couvrir les préjudices qui sont créés.

475 Maintenant, on utilise des méthodes, des façons d'évaluer que je vais tout vous expliquer, parce que probablement que c'est moi ou quelqu'un de mon groupe qui va vous rencontrer à cet effet-là. On explique bien comme il faut comment on procède pour élaborer la valeur à l'entaille des érables rencontrés.

480 Que le peuplement soit exploité au moment où on passe ou qu'il soit un peuplement potentiel ou une érablière potentielle, on l'évalue. Évidemment, ça donne pas la même valeur parce que les équipements sont pas là.

485 C'est là la grosse différence entre une valeur lorsque c'est un peuplement d'érables versus une érablière entaillée puis exploitée, parce qu'il y a de l'équipement qui a été amené entre autres.

PAR M. YVON DESHAIES:

490 Juste une petite question, juste pour que ce soit clair pour tout le monde! Là, on parle d'un bâtiment plutôt aux environs du tracé rouge?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

495 Oui, oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

La dernière fois, il n'avait pas été question d'utiliser davantage la partie au sud?

500 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Oui, c'était ça.

PAR M. YVON DESHAIES:

505 À proximité du chemin?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

510 Le projet de refaire une cabane, nous autres, c'est parce que par la rue Grand-Pré, on a un accès facile à l'année. Notre terre arrive au bout de la rue Grand-Pré, on a un accès.

Parce qu'autrefois, la cabane qui avait brûlé était plus haute, ça fait que là, on voulait se reconstruire une cabane, on voulait laisser passer du temps, puis reconstruire une cabane plus

515 proche de la rue Grand-Pré. Mais où ce que la ligne d'Hydro passe, il y a plus d'érables alentour de la cabane, pratiquement plus. Ça va avoir des gros dommages.

Ça fait que là, on se ramasse qu'il faut remonter la cabane.

520 **PAR LA RESPONSABLE:**

Peut-être que vous pourriez mettre un point sur la carte pour identifier l'endroit où était la cabane auparavant, puis l'endroit où vous voudriez la faire présentement.

525 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Parce qu'au sud, monsieur Martel, c'est quand même un peuplement d'érables. Là, j'ai toujours pas été au terrain.

530 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'est pas le même potentiel.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

535

Parce qu'elle est plus jeune?

PAR M. LUC MARTEL:

540

C'est plus jeune.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

545

Ça, ça a déjà été bûché. Il y a plusieurs années, ça a été bûché pour le charbon.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Bûché en quelle année à peu près?

550

PAR M. LUC MARTEL:

Il y a quarante-cinq (45) ans.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

555

Au moment où on se parle, ils sont encore trop petits pour être exploités, c'est ça?

PAR M. LUC MARTEL:

560

Bien il y en a, mais un sur cinq-six (1/5-6) mettons qui serait prêt.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

565

OK.

PAR M. LUC MARTEL:

Vite de même, c'est ça.

570

PAR M. MICHEL MARTEL:

Puis c'est pas nettoyé non plus.

PAR M. YVON DESHAIES:

575

Donc si vous voulez situer l'ancien bâtiment.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

580

L'ancien bâtiment était à peu près là.

PAR M. YVON DESHAIES:

585

Donc sur le lot 690 à l'extrémité nord de l'érablière la plus nordique.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

La cabane était ici.

590

PAR M. LUC MARTEL:

Sur une des parties plus au froid que si on traversait plus au sud dans le secteur de l'autre côté.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

595

Puis on avait l'accès par la rue Grand-Pré, comme je vous disais.

PAR M. YVON DESHAIES:

600

Mais ce dont vous nous avez parlé la dernière fois, dans un éventuel projet, le bâtiment principal?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

605

À peu près ici.

PAR M. LUC MARTEL:

610

On a le chemin, l'ancien chemin de la sablière qui se trouve à être ici qui rejoint la rue Grand-Pré, on aurait pu positionner ça proche du chemin qui est déjà existant, parce que la partie de l'érablière...

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

615

On a déjà un chemin existant.

PAR M. YVON DESHAIES:

620

Qu'est-ce qui fait qu'il se retrouve à la moitié de l'érablière?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Comme on disait, cette partie-là, oui, c'est à essence érable, mais c'est tout de la jeune.

625

PAR M. LUC MARTEL:

Elle était pas exploitée, cette partie-là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

630

C'était pas exploité, cette partie-là. Il y avait cette partie-là qui était exploitée, un petit peu ici.

635 Ça, c'est un autre lot que mon père avait acheté dans le temps, puis ça avait déjà tout été
bûché pour faire du charbon, ça, dans les années peut-être cinquante. Ça doit faire à peu près
cinquante (50) ans de ça.

PAR M. LUC MARTEL:

640 Parce que quand l'érablière était exploitée, la partie vraiment à l'est sur le lot suivant était pas
exploitée, elle. Il y avait beaucoup de sapins, puis les érables commençaient à repousser. La
partie à l'ouest était toute exploitée.

645 Puis comme la partie où est l'érablière qu'on veut protéger, bien, c'était la partie la plus à
l'abri du vent par rapport à où ce que l'ancienne cabane était. Il y a une bande de sapins, une
bande plus humide que ça coupait le vent.

La partie du secteur B, c'est une des parties qui commençait à couler plus tôt dans la journée
et qui finissait plus tard, comparativement à ceux qui sont au bord du champ.

650 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Parce que les deux (2) parties ici, ça, c'est un grand champ ici, ça, c'était exploité. Mais côté
accès pour en hiver, c'est pas à la main.

655 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Monsieur Martel, c'était exploité celle-là aussi?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

660 Ça, c'était exploité.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

665 Elle, elle était exploitée, mais la cabane était là?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

670 Oui.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Comment vous exploitiez à ce moment-là, pas avec des chevaux?

675 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

C'était à la chaudière.

680 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Avec un quatre-roues, un tracteur?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

685 On avait un bull. Des réservoirs qu'on ramenait l'eau à la cabane.

PAR M. YVON DESHAIES:

690 Donc pour que ce soit clair, on a trois (3) grands secteurs: on a un secteur nord...

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

On est rendu chez le voisin.

695 **PAR M. YVON DESHAIES:**

... on a un secteur nord, on a un secteur ouest, sud-ouest et la section sud.

700 La section nord et la section sud-ouest étaient exploitées et une partie ici?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui. Bien tout ça, c'était exploité ici.

705 **PAR M. LUC MARTEL:**

Je l'ai mis en jaune, la partie, dans le fond. Ça, c'est ce qui était exploité dans le temps, plus une petite partie en tassant vers ici.

710 Cette partie-là était pas exploitée du tout. Si vous venez sur le terrain, vous allez voir vite, la partie à l'est, il y a encore beaucoup de sapins, c'est de la petite érable.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

715 Mais effectivement, l'appellation sur les cartes est différente aussi. C'est érablière avec du peuplier, on parle d'un boisé là-dessus, il est catégorisé trente (30) ans, mais il serait plus vieux que ça un peu.

720 Trente (30) ans, la classe d'âges trente (3) va jusqu'à quarante (40), ça fait que ça peut être un peu plus que ça.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

725 Parce que quand mon père avait racheté ce lot-là, c'était fait, ça avait été bûché par l'ancien propriétaire.

PAR M. LUC MARTEL:

730 Les arbres étaient pas gros.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

735 Comme le tracé, comme on disait l'autre jour, si on va à la largeur réelle, la partie brune disparaît toute dans le fond.

PAR M. LUC MARTEL:

740 Ça se trouve à faire une ouverture directement sur le champ aussi, ça va emmener de l'air froid.

PAR M. LOUIS GRENIER:

745 Ça équivaut à cette largeur-là ici.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Malgré le fait qu'il y a une ouverture qui serait créée, c'est quand même exploitable. Ça se calcule, l'inconvénient.

750 Moi, je suis en mesure de calculer l'inconvénient qui est créé par ça. Ça change pas le fait qu'il y a une ouverture, là, mais le dommage qui en découle, il se quantifie. Moi, je peux essayer de le quantifier, vous, vous pouvez essayer de le quantifier aussi, soit par vous-même ou avec des experts, avec un expert qui peut vous aider, là.

755 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

 Parce que c'est un peu pour ça qu'au début, on avait regardé les tracés, on vous avait demandé si vous descendiez juste un petit peu plus bas, bien, dans le fond, toute cette partie-là était pas touchée.

760

PAR M. RENÉ MARQUIS:

 Bien c'est ça justement, quand Louis a expliqué un peu au début, on n'a pas été capable.

765 **PAR M. LUC MARTEL:**

 Vous avez proposé le tracé dans la bande brune, entre les deux (2), mais celle-là, on n'était pas vraiment intéressé, c'est sûr qu'on favorisait de descendre au sud.

770 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

 Ça faisait partie de la discussion. En fait, c'est qu'on essayait de trouver une façon avec vous autres. Je sais pas si vous vous souvenez, on essayait de trouver une façon de passer une ligne à quelque part.

775

 En essayant de minimiser l'impact qu'il pouvait y avoir, on avait même regardé la possibilité de passer sur le coin de la partie agricole.

PAR M. LUC MARTEL:

780

 C'est sûr que la ligne bleue, si on voulait préserver cette partie-là, elle avait moins d'impacts que la ligne rouge qui a été retenue pour notre érablière. Plus au sud, ça aurait été l'idéal.

PAR M. YVON DESHAIES:

785

 Et la valeur de ces parties-là ou des parties restantes, pour utilisation éventuelle, vous avez pas d'appréciations?

PAR M. MICHEL MARTEL:

790

C'est plus au vent, ces parties-là. C'est exploitable pareil.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

795

Le vent rentre comment, monsieur Martel?

PAR M. MICHEL MARTEL:

800

Par les champs. Sur le bord des champs.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

805

Est-ce que la carte, le nord se trouve à être en haut sur cette carte-là?

Est-ce qu'il va avec les lignes de lots? OK, la ligne rouge, ça indiquerait pas mal le nord?

PAR M. MICHEL MARTEL:

810

C'est un petit peu moins que ça.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

815

Un peu moins que ça, ça veut dire que les vents dominants rentreraient comme ça, sud-sud-ouest mettons, quelque chose comme ça?

PAR M. LUC MARTEL:

820

Quand il fait beau, le vent est d'ouest.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Mais s'ils rentrent de cette façon-là, ils viennent pas impacter.

PAR M. LUC MARTEL:

825

Les vents d'ouest, la trajectoire est plus comme ça. C'est comme ça ici.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

830 OK, ils vont rentrer par le champ.

PAR M. LUC MARTEL:

835 C'est sûr que cette partie-là, quand on l'exploitait, que le vent était ouest, c'était venteux.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Ça coulait moins ou ça coulait plus tard.

840 **PAR M. LUC MARTEL:**

Ça fait qu'avec la zone de sapins puis d'arbres qu'il y a entre les deux (2), bien, cette zone-là aurait été plus protégée. Dans le champ, c'est plus de biais que ça quand il vente. Tu peux tourner ton crayon.

845

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Bien, probablement. Parce qu'il y a une ouverture qui vient de loin quand même, il y a pas mal de champs.

850

Entre la limite de notre emprise puis la zone agricole, il reste tu une certaine bande?

PAR M. LUC MARTEL:

855 Dans le tracé bleu?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Bien, dans le tracé rouge, il reste tu une certaine bande boisée qui va rester debout?

860

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Pas ici. Ici, il restera pratiquement rien.

865 **PAR M. LUC MARTEL:**

Je pense pas qu'il reste grand-chose.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

870 Encore là, l'établissement d'une espèce de brise-vent, le calcul, ça se fait, c'est des choses qui se font. On est capable de vérifier si jamais il y a un impact à ce niveau-là, c'est sûr qu'on construit pas de brise-vent, mais on peut le calculer si ça, ça devient un impact important.

875 Ce que je veux vous dire, puis je pense que je vous l'ai toujours dit, on essaie de trouver vraiment c'est quoi l'impact qu'on crée par ce qu'on va installer. On essaie de le regarder comme il faut, puis on vous l'expose, puis vous, vous regardez si on a pensé à tout.

PAR M. LUC MARTEL:

880 Parce que le nombre d'érables et d'entailles qui sont disparus puis ils sont plus là!

PAR M. RENÉ MARQUIS:

885 Oui, on toucherait à quoi comme superficie, Louis?

PAR Mme JULIE DROUIN:

 Un point vingt-neuf hectare (1,29 ha).

890 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

 Bon, un point trois hectare (1,3 ha), admettons que c'est dans le standard, puis qu'il y a deux cent cinquante (250) entailles à l'hectare, on enlève quoi, trois cents-trois cent vingt-cinq (300-325) entailles!

895 Je le sais pas, j'ai pas été faire l'inventaire. Je parle en standard, c'est à peu près ça. Vous, je le sais pas du tout, on l'a pas inventorié.

900 Si on a à le faire, c'est sûr qu'on va le faire correctement.

 Je sais que vous nous aviez déjà parlé d'un potentiel de six mille (6000) entailles sur l'ensemble de la propriété.

PAR M. MICHEL MARTEL:

905 Le total.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

910 Dans le temps que votre père l'exploitait, on parlait de combien?

PAR M. LUC MARTEL:

915 Quatre mille (4000), cinq mille (5000).

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Il pouvait entailler cinq mille (5000)?

920 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

On entaillait cinq mille (5000).

PAR M. RENÉ MARQUIS:

925 Ça fait qu'on enlèverait comme, si c'est dans les standards trois cents (300) entailles, trois cent vingt-cinq (325) entailles.

PAR M. LUC MARTEL:

930 Plus...

PAR M. RENÉ MARQUIS:

935 On les indemniserait, mais les arbres restent debout quand même.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

940 Parce qu'ici, la bande brune, la ligne prend la bande brune, ça fait qu'on se ramasse la partie ici, comme on regardait, le vent arrive où cette partie-là dans le fond, puis ici, on l'exploitait pas. Ici, c'était exploité.

PAR M. LUC MARTEL:

945 C'est sûr que ça fait un corridor froid.

PAR Mme JULIE DROUIN:

Cette portion-là, c'est l'érablière avec peupliers?

950

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Avec peupliers, oui.

955

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Vous avez parlé aussi du fait que si advenant le cas où vous deviez monter la cabane à sucre, il y aurait une problématique d'accès. Parce que vous êtes plus loin de la rue de Grand-Pré?

960

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui, plus qu'il y a du monde, plus que tu t'éloignes, parce que la rue Grand-Pré, notre chemin, on avait l'ancien chemin de sablière qui sortait à la rue Grand-Pré.

965

PAR M. LUC MARTEL:

Au bout de la terre, c'est la rue Grand-Pré.

970

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

On a une barrière là. Je sais pas si vous êtes allés?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

975

Non.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

980

On a une barrière, on a un accès là. À un moment donné avec la Ville, on avait eu une entente, puis on a fait une voie de contournement pour la sablière, bien, on arrive pas loin du terrain où vous allez vous installer.

Ça fait que ce chemin-là est devenu chemin agricole, admettons, il a rapetissé beaucoup.

985 **PAR M. LUC MARTEL:**

Ça aurait été un accès facile pour l'hiver à cet endroit-là.

990 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

OK.

PAR M. LUC MARTEL:

995 Puis tu es pas dans le champ, tu es pas aux vents. Un chemin dans le champ, tu souffles l'hiver, tu repasses deux (2) heures après, puis ça paraît plus. Tandis qu'à l'autre bout de la terre au sud, il vente pas, c'est dans le bois tout le long, ça aurait été plaisant pour ça.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1000 Mais c'est faisable. C'est pas le fait d'enlever, mettons, cette bande d'érables là que ça met en péril le projet, c'est juste qu'il va y avoir un certain nombre d'entailles en moins.

PAR M. LUC MARTEL:

1005 C'est plus le même projet. La belle zone d'érablière où qu'il y a rien, tu te ramasses avec une ligne en plein centre, puis pas la même température, puis tu perds des érables, c'est plus le même.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1010 Parce que l'impact est plus grand. C'est vrai, il va peut-être disparaître trois cents (300) érables, comme vous comptez, c'est probablement ça aussi, j'ai pas fait de calculs rien, mais l'impact est bien plus grand que trois cents (300) érables, là.

1015 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Mais on indemniserait plus que ça aussi, comme je vous disais.

C'est sûr que j'ai comme pas de chiffres à vous donner.

1020 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Nous non plus on n'en a pas.

1025 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Parce qu'on n'en est pas rendu là, mais vous avez bien compris, je pense, la méthode utilisée.

1030 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Puis nous non plus, on n'a pas fait de calculs, mais selon nous, l'impact est bien plus grand que trois cents (300) érables, tu sais. Parce que c'est deux cents pieds (200 pi) en réalité le chenal que ça fait, ça fait un grand terrain.

1035 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Mais est-ce qu'on a une délimitation précise du peuplement forestier qui est à plus haut potentiel?

1040 J'ai de la difficulté à pouvoir le cerner également.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

C'est quoi vous voulez dire?

1045 **PAR M. YVON DESHAIES:**

En fait, on parle de secteur, mais on sait pas exactement à quel endroit il commence, à quel endroit il se termine.

1050 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

L'érablière?

1055 **PAR M. LUC MARTEL:**

On le voit en partie, avec les différences de couleurs sur la carte.

1060 Parce que comme ici, j'avais contourné au crayon, c'est vraiment la partie qui est à plus potentiel d'érablière, celle qui était exploitée.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Vous, vous exploitiez celle-là puis celle-là?

1065 **PAR M. LUC MARTEL:**

Oui.

1070 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Et celle-là?

PAR M. LUC MARTEL:

1075 Oui. Ça débordait un peu ici aussi.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Tandis que ça puis ça, c'est plus jeune?

1080 **PAR M. LUC MARTEL:**

Oui.

1085 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

OK.

PAR M. LUC MARTEL:

1090 Tu sais, faire un beau petit projet d'érablière, bien, c'était la plus belle partie à conserver, celle-là. Les autres, tout est faisable dans les autres parties aussi, mais c'est pas le même projet.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1095 Dans le fond, la délimitation, c'était au sentier ou au chemin qui existait. Ça, c'est un chemin, le pointillé qu'il y a là?

PAR M. LUC MARTEL:

1100 Bien là, c'est le sentier de "skidoo" qui est tracé, de motoneige, mais si on recule avant, notre chemin de sablière, c'est ça, il longeait les deux (2) lots, il était dans la ligne, puis il sortait par Grand-Pré.

1105 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

OK.

1110 **PAR M. LUC MARTEL:**

Ça fait que c'est pour ça, l'érablière était exploitée de ce côté-là. Au départ, c'était la terre à mon père, l'autre côté, c'est celle qu'il a achetée par après.

1115 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

OK.

1120 **PAR M. LUC MARTEL:**

Comme le tracé qui était ici, bon, on touchait beaucoup moins à la zone d'érablière ici.

1125 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Ça correspondrait à peu près à ça. Ce que vous, vous avez dessiné comme V, ça serait à peu près ça. Ça, ce serait la ligne de lots, puis votre chemin sortirait là.

1130 **PAR M. LUC MARTEL:**

Oui, c'est ça.

1135 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

OK. Puis si je complète comme il faut, ce lot-là ici, ça allait tu loin, la partie qui était exploitable?

1140 **PAR M. LUC MARTEL:**

Comme ici. À aller jusqu'en bas.

1145 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Tout ça, c'était beau. Mettons ça, puis lui au complet?

PAR M. LUC MARTEL:

1145

C'est ça.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1150

Puis je me trompe tu si votre cabane à sucre était là?

PAR M. LUC MARTEL:

1155

Au coin ici.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Elle était là?

1160

PAR M. LUC MARTEL:

À l'intérieur de quatre cents pieds (400 pi).

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1165

Puis tout le restant de la bande ici, c'est ça qui est le peuplement plus jeune?

PAR M. LUC MARTEL:

1170

Oui, oui.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1175

OK. Puis la cabane à sucre planifiée, à quelle place vous l'auriez mise? Vous l'auriez mise dans le peuplement qu'il y a là, dans le B?

PAR M. LUC MARTEL:

1180

Oui, ça aurait été par là, mais l'accès, c'est ça, notre chemin qui est déjà existant, bien, c'est sûr qu'on aurait installé comme proche du chemin déjà existant sans couper des érables.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1185 Vous, il y a pas grand pente là-dedans, c'est assez plat, ce terrain-là, puis c'est un dépôt de sable, c'est tout en sable, j'imagine? Ça doit tout être en sable?

PAR M. LOUIS GRENIER:

1190 Bien, ça dépend ici, le sondage qu'on a fait ici, ça prend des pieux. C'est vraiment une tourbière.

PAR M. MICHEL MARTEL:

1195 De la terre noire.

PAR M. LUC MARTEL:

Cette partie-là, c'est en sable, puis c'est pratiquement plat, il y a un peu de pente, mais pas!

1200 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

On a jaté d'érablière, en fait, je suis comme un peu embêté, là! Comme Louis vous avait expliqué, on a quand même essayé de trouver un tracé...

1205 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

1210 Bien, descendre plus au sud par rapport à la variante en bleu, si on avait descendu plus au sud, il faut prendre en compte que là, si on sort à l'extérieur des lots qui vous appartiennent, on a des terres cultivées plus bas où là, on aurait probablement installé des structures d'angle et des structures en ligne droite, si on veut, dans la terre cultivée, qui a un impact.

1215 On traverse, il y a une tourbière ouverte, ce qu'on voit, le genre de petit foin, une tache plus grise au milieu du brun, traverser ça, c'est certain que pour le ministère de l'Environnement, on a d'autres talles de résistances, si on veut, puis ça, c'en est un très fort actuellement dans tous les projets de lignes au niveau des milieux humides. C'est un enjeu important, et puis c'est un élément important à considérer dans nos projets.

1220 Puis aussi le fait que le rabaisser, bien là, on se rapproche encore plus des résidences par rapport aux avis reçus.

1225 Donc ces éléments-là pris dans l'ensemble versus l'érablière qu'on traverse de toute façon, mais là, je comprends que c'est dans la partie qui est plus jeune, plus près de la rue Grand-Pré, ça fait qu'on pouvait pas faire un tracé qui se rapprochait davantage puis qui allait toucher – tu sais, il y a d'autres, à minimiser un impact, bien, on peut en créer plusieurs autres à côté chez d'autres propriétaires.

Nous autres, dans le travail qu'on fait, on le regarde dans l'ensemble.

1230 **PAR M. YVON DESHAIES:**

Ça, c'est plus au sud par rapport au tracé bleu.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1235 Oui.

PAR M. YVON DESHAIES:

1240 Mais il pourrait possiblement y avoir une certaine marge de manœuvre par rapport au tracé rouge? Est-ce que de l'éloigner...

PAR Mme JULIE DROUIN:

1245 On passe toujours dans le centre de l'érablière tout de même, même en descendant comme ça.

PAR M. YVON DESHAIES:

1250 On s'en éloigne.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1255 De quelques mètres. C'est sûr que si on prend le rouge, puis vous déplacez la tangente rouge plus vers le sud, bien, le point d'angle que vous voyez dans le bas, lui se trouve à descendre aussi. Donc là, on crée une structure d'angle dans la terre cultivée.

1260 Par la suite, on traverse la terre agricole qui se situe juste à l'ouest, puis là, on risque d'avoir une structure dans la terre cultivée, parce que là, on est un petit peu plus loin. Donc là, on rajoute une structure dans la terre cultivée, chose qu'on a pu éviter avec la variante actuelle.

1265 Si je peux l'indiquer rapidement, là! C'est qu'on a une structure qui est ici, si on déplace tout ça un peu par là, bien là, le nouveau point d'angle se retrouve plus bas dans la terre cultivée, puis là, il y a une chance, puis on le sait pas, c'est toutes des choses qu'on doit évaluer, mais il y a des chances qu'on retrouve une structure dans la terre cultivée.

Par la suite, on traverse une partie de la tourbière ouverte, pour passer de toute façon dans la partie qui est la plus mature, si on veut, ou la mieux exploitable.

1270 **PAR M. YVON DESHAIES:**

On se rapproche.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1275 En superficie, on touche plus à l'érablière aussi en descendant.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1280 Oui, c'est ça. Là, c'est sûr que ça nous permet dans ce secteur-là à tout le moins d'aller dans la partie qui est la plus étroite, c'est sûr que c'est peut-être pas la meilleure partie non plus.

PAR M. LUC MARTEL:

1285 C'était pas exploité.

PAR M. LOUIS GRENIER:

C'est ça, c'était pas exploité.

1290 **PAR M. LUC MARTEL:**

C'est pas exploitable tout de suite non plus.

1295 **PAR M. LOUIS GRENIER:**

En se rabaissant, bien, on se trouve à utiliser à peu près la même longueur de ligne, si on veut, à l'intérieur de l'érablière aussi.

PAR M. YVON DESHAIES:

1300

Comme ça.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1305

Sensiblement.

PAR M. YVON DESHAIES:

1310

Ça la rapproche de sa limite sud.

PAR M. LUC MARTEL:

1315

Parce que la ligne bleue a moins d'impacts dans l'érablière, parce que la longueur est ici, ici, tandis qu'elle, elle part, la longueur est deux tiers (2/3) à peu près dans la bleue que dans la rouge.

PAR LA RESPONSABLE:

Est-ce que je comprends que vous préférez la ligne bleue que la ligne rouge?

1320

PAR M. LUC MARTEL:

C'est sûr qu'elle a moins d'impacts dans cette partie d'érablière là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1325

Puis même au début, ce qu'on avait demandé, nous autres, c'était plus bas que la bleue, plus au sud que la bleue dans notre demande.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1330

Oui, quand on s'était rencontré, là, exact, oui.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1335

C'est ça qu'on vous avait demandé, plus bas que la ligne bleue.

PAR M. LUC MARTEL:

On préférerait plus au sud qu'au nord. Puis le tracé est entre les deux (2)!

1340

PAR M. LOUIS GRENIER:

Puis dans d'autres avis, comme je reviens à la résolution municipale qui nous demandait de passer complètement en haut de ce secteur boisé là situé dans la gazonnière, puis même nous demandait de traverser la gazonnière. En tout cas, il y avait d'autres impacts.

1345

Autrement dit, on n'a pas répondu à cent pour cent (100 %) même, c'est ça, l'avis de la Municipalité, il y a des choses qu'on a tentées, qu'on a fait un compromis, puis il y a eu d'autres discussions aussi avec les propriétaires des lots adjacents pour minimiser l'impact des structures à l'intérieur de la partie cultivée.

1350

Mais c'est sûr qu'encore là, ça revient à l'intégration de tous les avis qu'on a reçus.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Parce que si ça reste là, ça, ça vient ici.

1355

PAR M. LOUIS GRENIER:

Bien là, on se trouve, encore là, on se trouve à se rapprocher, à rester près de la rue Grand-Pré quand on a d'autres...

1360

PAR M. LUC MARTEL:

La distance est quand même longue des maisons.

1365

PAR Mme JULIE DROUIN:

Oui, mais on revient...

1370

PAR M. LUC MARTEL:

Ils sont rendus avec des blocs accotés...

1375

PAR M. LOUIS GRENIER:

C'est un milieu qui est différent d'un milieu urbain, c'est certain, mais il faut tenir compte des avis. Il y a d'autres propriétaires touchés à cet endroit-là qui nous disaient dans leur avis de monter plus au nord aussi.

1380

PAR M. LUC MARTEL:

Parce que dans notre avis, nous autres...

1385

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Notre avis a pas été écouté.

1390

PAR M. LUC MARTEL:

Il y a rien qui a été fait.

1395

PAR M. LOUIS GRENIER:

En fait, l'avis, c'est pour ça qu'on s'était rencontré par la suite, pour comprendre exactement le genre de tracé que vous vouliez.

Mais c'est de l'intégrer à travers le reste, on n'a pas été capable de répondre à votre demande par rapport à la majorité des autres avis qu'on a reçus, c'est vrai.

1400

PAR M. LUC MARTEL:

On est un peu les perdants dans le dossier. À bien des endroits, il y a beaucoup d'améliorations, on le voit.

1405

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

On est conscient que c'est pas évident pour faire un tracé, tu sais, on le voit bien. Mais nous autres, dans toutes nos demandes, on n'a rien.

1410

PAR M. LOUIS GRENIER:

C'est pour ça que je voulais amener, au niveau, c'est ça, il y a de l'indemnisation qui se fait, bien, c'est certain qu'on fait pas des heureux, c'est sûr, on est pleinement conscient de ça.

1415 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Parce que comme j'ai dit tantôt, je me répète, mais au départ, c'est non. Nous autres, ça nous tente pas que ça passe, ça, c'est la première affaire.

1420 Puis là, en plus, ça passe où ce qu'on veut pas. À un moment donné, il y a plein d'irritants. On est conscient que c'est une nécessité, c'est le progrès, mais c'est juste que là!

PAR LA RESPONSABLE:

1425 Je parle à Hydro, est-ce que vous considérez que vous pourriez faire une proposition?

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1430 De quel ordre exactement, pour le tracé comme tel?

PAR LA RESPONSABLE:

Oui, d'une part d'abord, puis après ça, bien, pour l'indemnisation. C'est ce que j'entends.

1435 **PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:**

Est-ce qu'on peut prendre vingt (20) minutes, juste pour étudier la question, puis revenir? Est-ce que ça se fait, ça?

1440 **PAR LA RESPONSABLE:**

On peut faire une pause, oui, absolument.

Est-ce que vous voulez rajouter autre chose avant qu'on fasse une petite pause?

1445 **PAR M. LUC MARTEL:**

1450 Bien, c'est sûr que le tracé, on voit bien qu'il faut qu'il se fasse, c'est sûr qu'on aurait aimé ça qu'il ait moins d'impacts que celui qui est dessiné. C'était pas mal notre point principal, le moins d'impacts, tu sais, quand même, on peut pas l'éviter.

PAR M. LOUIS GRENIER:

1455 Parce que c'est certain que de notre côté, modifier le tracé, c'est sûr que c'est majeur dans le sens qu'il y a d'autres propriétaires aussi que là, ils sont au courant du tracé, la solution retenue qui a été jugée acceptable pour Hydro-Québec, en fonction des communications qu'on a eues puis tout ça. Donc de changer le tracé, ça vient impacter les propriétaires qu'il y a de chaque côté aussi.

1460 Changer une tangente, ça implique des changements, donc c'est quand même majeur dans le contexte de ce projet-là. Bien, dans tout projet dans le fond. Changer une tangente implique des changements chez d'autres propriétaires aussi.

PAR LA RESPONSABLE:

1465 OK. Prenez quinze (15) minutes, jusqu'à trois heures moins quart (3 h -¼), pour en parler peut-être.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1470 Parfait.

1475 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
DISCUSSIONS (suite)**

1480 **PAR LA RESPONSABLE:**

Oui, madame Drouin.

1485 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Donc c'est ça, on a discuté. Écoutez, le tracé, ça fait un an et demi (1 ½), presque deux (2) ans, qu'on travaille dessus; il a été élaboré suite, comme vous le savez, en rencontre de tous les gens, mais aussi suite à une analyse environnementale, économique, technique.

1490 On a beaucoup de gens à qui on a déjà présenté le tracé comme étant final. C'est tout un processus qui a été complété.

1495 On est peiné d'une certaine façon, c'est sûr, que ce soit pas à votre avantage ou que ça fasse pas votre affaire, on trouve ça bien dommage. Malheureusement, le tracé, refaire le tracé, ça aurait un impact majeur, on aurait à redémarrer un paquet d'ententes qu'on a déjà conclues.

1500 Mais là aujourd'hui, c'est sûr qu'on aimerait ça savoir de votre part qu'est-ce qui pourrait aider à vous faire quand même accepter ce tracé-là? Y a-t-il quelque chose, on a parlé tantôt de haies brise-vent, on a parlé d'un accès peut-être qui serait prolongé, est-ce qu'il y a des choses qui, pour vous, avec un tracé comme ça, qu'est-ce que Hydro-Québec pourrait faire pour en fait faciliter l'acceptation de ce tracé-là?

1505 Comme je vous dis, c'est malheureux, je trouve ça plate, mais on en est là. On n'est pas capable de faire autrement, on embarque dans quelque chose de beaucoup trop gros de modifier le tracé.

Qu'est-ce que Hydro-Québec pourrait faire pour adoucir un peu ce mal-là?

1510 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

De pas passer!

PAR M. LUC MARTEL:

1515 C'est sûr qu'Hydro-Québec fasse comme, peu importe, un petit projet ou un côté pour aider à ce que le projet se fasse, ça change pas la situation de notre érablière.

C'est plus des compensations dans le fond que vous visez, des compensations, comme des haies brise-vent.

1520 **PAR Mme JULIE DROUIN:**

Bien, c'est des choses qui ont été soulevées durant la discussion, peut-être qu'il y a autre chose que vous voyez qui aurait aidé à amenuiser.

1525 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Vous, faire évaluer le dédommagement que vous allez nous verser, c'est tu une grosse étude à faire?

1530 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

C'est de quoi qui se fait. Ça peut se faire assez rapidement.

1535 Par contre, il faut trouver les personnes disponibles, compétentes, disponibles. Donner le mandat, lui expliquer comme il faut. Obtenir de votre part la permission de marcher non seulement dans l'emprise mais sur la terre.

C'est-à-dire que moi, je vais tout faire relever les peuplements d'érables. Je les ferais tous relever. C'est de quoi qui est faisable, c'est absolument faisable.

1540 Éventuellement, j'aurais été obligé de le faire. Rendu au moment de l'indemnisation, du calcul de l'indemnisation, j'aurais été obligé de le faire.

1545 Donc il y a aucun problème à ce que ça se fasse. Ça prend un certain temps par contre, il faut demander à quelqu'un. La seule chose, j'aurais pas des valeurs de fonds, mais j'aurais des valeurs d'érablière par contre. Je serais capable de quantifier, d'identifier les points d'indemnisation puis de les quantifier.

1550 Il faudrait que je lâche des coups de fil, mais je serais capable de faire ça dans un certain délai, assez rapide.

PAR Mme JULIE DROUIN:

On parle d'environ un (1) mois?

1555

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Un (1) mois, pour se donner une chance.

1560 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Puis c'est tu une chose qu'Hydro-Québec peut faire, dédommager comme ça serait une érablière reconnue?

1565 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Moi, je suis obligé de considérer ce que je rencontre au terrain.

1570 Par contre, les calculs se font, tous les calculs se font. Mais ce que je rencontre, je peux l'identifier, puis je peux l'évaluer.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1575 Parce que comme on s'était déjà dit aussi, on perd l'érablière, oui, elle est pas exploitée, c'est vrai, on conteste pas, c'est la réalité, sauf qu'on n'est pas payé pour en plus que si elle serait exploitée.

On n'a pas été écouté sur le tracé, c'est pas la place qu'on veut avoir, puis en plus, on n'est pas payé comme si ça serait une érablière reconnue exploitée.

1580

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1585 En fait, les paramètres d'indemnisation demeurent. Moi, pour moi, un peuplement d'érables, c'est des érables. J'applique les paramètres qu'on rencontre, les notions qu'on rencontre là-dedans, c'est simplement la valeur à l'entaille qui sera pas la même, parce que l'équipement n'est pas là.

Une érablière s'évalue pas juste avec le potentiel, c'est-à-dire les tiges, mais aussi avec l'équipement. L'équipement, on parle de cabane, on parle de la bouilleuse, on parle de tout, on parle de l'entrée électrique, etc.

1590

C'est tous des chiffres que je suis capable de faire, mais moi, je dois considérer la situation que je vais rencontrer.

1595 Mais dans un premier temps, écoutez, c'est clair que je vais être obligé de faire un relevé. Si vous nous autorisez à aller au terrain, ça pourrait déjà être, on pourrait déjà monter notre dossier,

monter un dossier, puis on est très transparent là-dessus, dans le sens que j'ai rien à cacher, là. Les relevés, c'est les relevés qu'on va faire, moi, je peux vous les donner, puis vous avez l'information.

1600 On l'a dit en réunion de consultation, vous êtes pas obligés de prendre disons l'évaluation qui est faite par un expert d'Hydro-Québec comme du cash; si vous avez besoin de faire contre-valider ça par un expert, c'est des choses qui sont faisables, Hydro-Québec indemnise l'embauche d'un expert jusqu'à un certain point, mais en autant que ça demeure dans les barèmes raisonnables. Si vous vous faites représenter par un ingénieur forestier ou un évaluateur pour faire une contre-vérification, on est ouvert à ça.

1605

PAR Mme JULIE DROUIN:

1610 Puis je pense que c'est important de dire qu'au final aussi, c'est pas un chiffre qu'on dit, bon, ça vaut tant, puis c'est ça. On va vous l'expliquer comment on en est arrivé à ce chiffre-là, comment est évalué chacun des éléments, puis on pourra discuter.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1615 Puis si on oublie de quoi, si vous voyez des points qu'on n'a pas considérés, on écoute là-dessus.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1620 On peut oublier des choses, ça peut arriver qu'il y ait des choses qui n'ont pas été considérées, vous nous le dites, on va le considérer.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1625 Ça fait que c'est de quoi qui se fait.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

1630 Est-ce que vous aviez un horizon de temps qui était prévu pour la construction de cette cabane-là?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1635 Non. La cabane, monsieur Marquis est au courant, ça avait brûlé dans le temps, on a comme mis ça de côté un peu. C'est plate un peu, l'histoire.

Donc c'était dans les projets à venir. Honnêtement, c'est pas pour l'année prochaine. C'est sûr que c'était dans le futur.

PAR Mme JULIE DROUIN:

1640

C'est un projet de retraite?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1645

Bien, peut-être un petit peu avant. Si on prend la retraite, on sera peut-être plus capable de le faire.

Mais on laissait passer du temps, mettons.

1650

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Je comprends.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1655

À l'époque, c'était à la chaudière, c'était tout à la chaudière?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1660

Oui, à la chaudière.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1665

Avez-vous encore ça, cet équipement-là, ou ça a passé au feu?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Les chaudières, on les a.

1670

PAR M. LUC MARTEL:

Ce qui était dans la cabane, bien, il est resté un tas de tôle.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1675

Tout ce qui était dans la cabane a passé au feu.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1680

C'est le seul équipement qui vous reste intact, les chaudières, les chalumeaux?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1685

Les chaudières, les chalumeaux, les couverts.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Si vous repartez ça, vous allez l'exploiter comment?

1690

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

On le sait pas. C'est un projet.

PAR M. LUC MARTEL:

1695

L'avantage de la chaudière, c'est que tu fais les sucres, bien, ça dure deux (2) mois, tu ramasses, tout est fini, tu n'y retournes plus le reste de l'année.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1700

Tu as pas l'entretien.

PAR M. LUC MARTEL:

1705

Parce qu'aux tubes, il faut que tu ailles dans l'été, dans l'hiver, pour vérifier.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1710

C'est sûr que la production est mieux aux tubes, on est conscient de ça.

PAR M. LUC MARTEL:

Ça, c'est un point d'interrogation encore, ça.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1715

Mais on avait gardé les chaudières en prévision.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1720

Si c'est l'avenue qui est retenue, on s'en est parlé, on peut travailler assez vite là-dessus.

PAR LA RESPONSABLE:

1725

Est-ce que vous acceptez que la ligne reste où elle est et puis que la compensation serait revue en fonction de points dont parlait madame Drouin, les brise-vent, prolongement d'accès, bon, on parle des chaudières, des chalumeaux, des clôtures, peu importe, est-ce que vous accepteriez que ça aille dans cette direction?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1730

Bien la chose, est-ce que c'est faisable, mettons que vous fassiez votre évaluation, puis on reporte ça, mettons, si ça prend un (1) mois, un mois et demi (1 ½), puis on se rassit après, est-ce que c'est une chose qui est faisable, ça?

1735

PAR LA RESPONSABLE:

Le ministre nous a donné trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation possible et soixante (60) jours pour remettre notre rapport s'il y a médiation.

1740

Alors si ça vous prend un (1) mois pour faire le relevé, on est coincé un peu. On peut pas faire ça plus rapidement?

PAR M. YVON DESHAIES:

1745

Il y a pas une première évaluation, une première visite de terrain?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1750

En fait, le délai, c'est basé sur des mandats passés qu'on a donnés à des consultants. Il faut se revirer de bord vite, il faut trouver quelqu'un qui est disponible mais compétent.

C'est pas juste de trouver quelqu'un, c'est de trouver quelqu'un de compétent. J'ai des noms en tête. Si c'est ça l'avenue, en sortant je lâche tout de suite des appels.

1755 Mais il faut trouver les bonnes personnes, puis il faut qu'ils aient la disponibilité pour faire ces choses-là rapidement.

Oui, ça se fait rapidement. Le relevé terrain peut se faire très rapidement.

1760 Maintenant, c'est le souhait, parce qu'il faut voir ce qu'il y a au sol. Là, c'est le temps, il n'y a plus de feuilles, il n'y a pas de neige, ça fait que là, là, il faut faire vite, et ça se fait, ça. Ça, c'est faisable.

1765 Maintenant, c'est plus le rapport. C'est parce que là, on a des calculs à faire, on a des recherches à faire, c'est plus long.

On a parlé d'un (1) mois, parce que c'est ce que j'ai vu dans le passé à peu près, mais il faut qu'on donne une chance, tu sais, le consultant, il attend pas que le téléphone sonne pour travailler, c'est sûr qu'il a des mandats, là. Ça fait que là, moi, je lui demande, peux-tu tasser d'autres choses pour faire ça!

1770 On peut faire ça le plus vite possible, mais je peux pas...

PAR M. YVON DESHAIES:

1775 Avec le personnel d'Hydro-Québec, c'est pas possible, dans un premier temps, de faire une évaluation?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1780 L'ingénieur forestier qui travaille là-dessus, c'est moi. Moi, j'ai une consultante à temps plein, ingénieur forestier qui travaille avec moi là-dessus. Donc non, on peut pas.

Même à ça, les personnes, on peut essayer d'identifier les personnes compétentes. Parce que ça nous prend une personne qui est capable de faire un bon travail, un travail professionnel.

1785 Mais j'ai des noms en tête, j'ai des appels à faire.

PAR LA RESPONSABLE:

1790 Si quelqu'un était disponible dans quelques jours ou demain matin, il peut faire un relevé terrain en quelques jours?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1795 Le relevé terrain, c'est pas dur, ça. C'est deux (2) mandats indépendants.

1800 Le relevé terrain, en autant que je puisse le faire comme du monde, le consultant aura pas de misère à travailler avec, quel qu'il soit. Donc le relevé terrain, ça, c'est rapide. Là, on dit, on est mardi, je pense, pas demain matin, mais peut-être à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine, ça, c'est très faisable. Ça, je pense pas avoir de problèmes.

1805 Maintenant, trouver l'ingénieur forestier qui va me mettre des chiffres au bout de ça puis considérer tous les éléments, mais avec qui je vais travailler, parce que j'ai déjà des idées en tête aussi, ça, bien, il faut que je lâche des coups de fil.

PAR M. YVON DESHAIES:

1810 Même sur le plan technique aussi, à ma connaissance, ça serait possible, il doit y avoir une certaine marge de manœuvre, ça doit être tributaire des relevés de terrain, là, il n'y a personne...

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1815 Le relevé terrain va nous permettre de connaître la contenance, c'est-à-dire le nombre de tiges d'érables et la dimension des érables, puis l'essence, érable rouge, érable à sucre. Ça, c'est la plus grande variable. Puis il faut savoir ce qu'il y a au terrain.

PAR M. YVON DESHAIES:

1820 On parle en termes de compensation, mais du côté purement technique dans le département...

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1825 Technique, il faut que vous regardiez d'autres personnes!

PAR M. LOUIS GRENIER:

1830 En fait, les investigations qu'on fait, c'est plus pour déterminer la nature du sol qui va nous faire déterminer le type de fondation qu'on va prendre. Puis en même temps aussi, il y a une démarche qui se fait avec le propriétaire, s'il y a un ajustement à faire de quelques mètres, ça, ça se fait, mais du tracé comme tel, là, c'est un autre, mais les structures comme telles, oui, il y a de

l'investigation qui se fait pour déterminer le type de fondation, puis aussi, un ajustement en détail de la position du pylône.

1835 Si jamais il y a un propriétaire, exemple, on n'est pas très loin d'une ligne de lot, puis le propriétaire demande de s'approcher, il y a des choses qu'on peut faire, mais encore là, on n'a pas une grosse marge de manœuvre, mais il y a des ajustements possibles.

Mais toujours dans le centre du tracé.

1840

PAR Mme JULIE DROUIN:

C'est ça la question? Moi, j'avais pas compris la question.

1845

PAR M. YVON DESHAIES:

Bien en fait, je veux voir, le tracé pourrait évoluer un peu plus au sud, un peu plus au nord également, mais toujours dans la ligne?

1850

PAR Mme JULIE DROUIN:

En fait, les points d'angle sont gelés. Les points d'angle, ça, c'est vérifié, c'est regardé de très près. Avant de dire que le tracé, on va tourner à cet endroit-là ou à cet endroit-là, ça, les ingénieurs vont sur place et regardent les points d'angle.

1855

Mais entre les points d'angle, il y a des pylônes d'alignement, et ceux-là peuvent être bougés un petit peu, question de, bon, il y a un petit fossé qu'on n'avait pas vu, donc se tasser de trois mètres (3 m).

1860

Mais les points d'angle, si on change, on change toute la tangente en avant puis en arrière du point d'angle.

PAR M. YVON DESHAIES:

1865

Mais les relevés pour les points d'angle ont déjà été faits?

PAR Mme JULIE DROUIN:

Oui. Les points d'angle ont été faits. Il y en a plusieurs.

1870

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

Mais à votre réponse, je comprends que le processus vous intéresse, mais c'est la finalité qui va décider?

1875

PAR M. LUC MARTEL:

Bien, c'est quand même difficile d'accepter qu'on se tourne vers là sans savoir où ce qu'on s'en va vraiment, tu sais.

1880

Accepter le tracé sans savoir vraiment si le résultat arrive à point, l'indemnisation, puis...

PAR LA RESPONSABLE:

Donc si je comprends bien, aujourd'hui, vous êtes pas prêts à accepter que le tracé reste là?

1885

PAR M. LUC MARTEL:

C'est dur d'accepter. Il y a encore des points d'interrogation beaucoup, là.

1890

PAR LA RESPONSABLE:

Alors ce serait donc suite à une proposition ferme d'indemnisation que vous accepteriez ou refuseriez le tracé?

1895

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui.

1900

PAR LA RESPONSABLE:

C'est ce que je comprends bien?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1905

C'est ça.

PAR LA RESPONSABLE:

1910

C'est ça?

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

1915 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Oui.

PAR LA RESPONSABLE:

1920

Mais vous êtes ouverts à qu'ils fassent un relevé, vous donnez la permission d'aller sur votre terrain pour faire les relevés nécessaires?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1925

Quand vous demandez la permission, il y a pas de bûchage, dans le fond?

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1930

Non. Celui-là, c'est des équipes d'ingénieurs et de techniciens forestiers qui vont aller faire des relevés. Là, il va falloir situer le centre ligne, il est pas aussi évident que s'il était ouvert, parce que là, il n'est pas ouvert.

1935 Ça fait qu'il faut situer le centre ligne, il faut essayer de mesurer trente mètres (30 m) de part et d'autre, il faut essayer d'identifier le douze point cinq mètres (12,5 m) de part et d'autre du trente mètres (30 m), donc il faut que je fasse une topographie sur toute la ligne, puis je sors de l'emprise, puis je vais aller cartographier les peuplements qui sont chez vous, tous les autres peuplements pour identifier.

1940 Là, j'ai ça, mais ça, ça vient des cartes forestières. Moi, c'est un relevé terrain que je fais, donc c'est du monde qui se promène à pied avec un GPS puis des équipements. Ça brise rien, ça marche. C'est du monde qui marche puis qui coupe rien.

Ça, on pourrait aller au terrain?

1945

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Oui, c'est possible.

1950

PAR M. RENÉ MARQUIS:

OK, parfait. Puis dans un monde idéal, j'imagine que c'est au bout de la rue Grand-Pré ici, on se stationne là, puis on peut rentrer sur le terrain?

1955

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Puis même par la rue Laurier, c'est accessible aussi.

1960

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Par la rue Laurier, sur vos terres à vous?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1965

Oui, vous êtes venu chez nous, notre garage.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

OK, où votre garage?

1970

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Il y a un chemin en face.

1975

PAR M. LUC MARTEL:

Vous pouvez passer dans la sablière.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

1980

OK, c'est le chemin qui passe là-dedans, j'imagine, il doit sortir quelque part là, OK!

PAR M. LUC MARTEL:

1985

La ligne blanche, c'est là.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

La ligne blanche, c'est un chemin?

1990

PAR M. LUC MARTEL:

Oui.

1995

PAR M. RENÉ MARQUIS:

OK. Puis ça passe là-dedans, donc ça part de là j'imagine, puis votre garage, vous, il est juste en face de là, OK.

Écoute, c'est de quoi qui est faisable.

2000

PAR M. YVON DESHAIES:

Puis à l'intérieur d'une (1) semaine, qu'est-ce qui peut être fait de votre côté?

2005

PAR M. RENÉ MARQUIS:

C'est court une (1) semaine. Il faut que je fasse des coups de fil. On peut pas bâcler une chose non plus, il faut le faire comme il faut. Une (1) semaine, c'est ultra rapide.

2010

Les relevés forestiers peuvent être faits dans une (1) semaine, mais le rapport!

PAR Mme JULIE DROUIN:

2015

Oui, puis si on veut faire un engagement ferme, comme disait madame Parent aussi, c'est sûr qu'il faut prendre le temps de regarder comme il faut. On veut pas lancer un chiffre qu'on sera pas capable de respecter ou quelque chose qui fera pas leur affaire non plus. On veut essayer d'être le plus représentatif pour fermer le dossier.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2020

Un autre point qu'on avait parlé, monsieur Marquis. Tu sais, à la traverse de notre chemin de camion, à ras le parc industriel, on avait parlé de barrières aussi pour fermer les deux (2) côtés du chemin, pour éviter...

2025

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Quand vous nous aviez parlé de ça, à chaque fois, nous, on vous a dit qu'Hydro-Québec installe pas de barrières. Mais on peut calculer des indemnités que ça prend pour construire une

2030 barrière – une clôture avec une barrière, une clôture, parce qu'Hydro-Québec doit quand même avoir accès aux installations, donc à l'emprise de la ligne.

Par contre, compte tenu du fait que ça se trouve pas à être sur votre terrain, mais c'est sur le terrain des personnes qui sont là, ça prend l'accord des personnes qu'il y a là.

2035 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

Si on la met sur notre emprise?

2040 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Moi, je suis capable de le calculer – vous voulez dire sur l'emprise du chemin?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2045 Oui.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

Ah, si vous pensez être capable de contrôler de cette façon-là, ça se calcule.

2050 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

OK.

2055 **PAR M. RENÉ MARQUIS:**

Ça, je suis capable de les calculer.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2060 Parce que l'emprise qu'on a, on a quinze mètres (15 m), quarante-cinq pieds (45 pi), pas exploitée.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

2065 OK, donc il y a un fossé, puis dépassé le fossé, c'est encore dans votre droit de passage?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2070 Du côté sud, supposons, du chemin.

PAR M. RENÉ MARQUIS:

2075 OK, c'est celui-là qui vous intéresse, OK. Écoutez, ça se calcule.

PAR LA RESPONSABLE:

Donc les requérants, vous acceptez de poursuivre la médiation?

2080 **PAR M. LUC MARTEL:**

Oui.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2085 Oui.

PAR LA RESPONSABLE:

2090 Hydro, vous nous laissez savoir dès que possible le délai que vous pensez avoir besoin pour arriver à une proposition.

Nous, on va voir, nous, on a des dates fixes qu'on doit respecter également, donc dès qu'on va avoir votre réponse, on pourra confirmer le tout.

2095 Et puis idéalement, on pourrait s'asseoir à une deuxième rencontre avec cette proposition-là.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

2100 Le soixante (60) jours, est-ce que ça s'extensionne?

PAR LA RESPONSABLE:

2105 On a trente (30) jours pour dire au ministre qu'il y a pas de médiation possible, alors là, je comprends que jusqu'à date, il y a une médiation possible, et on accepte de continuer.

Donc ça nous amène à soixante (60) jours pour donner au ministre la proposition qu'il y a sur la table. Mais il faut nous donner, nous, un peu de temps aussi pour faire notre rapport.

2110 Alors vous donnerez vos dates à Anne-Lyne Boutin, et puis on confirmera avec vous également.

PAR M. LUC MARTEL:

2115 Pour la suite, OK.

PAR LA RESPONSABLE:

2120 Ça va? Donc je vous remercie, les deux (2) parties, d'être venues aujourd'hui.

Puis je suis contente, on a fait un bout de chemin, puis on va poursuivre.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

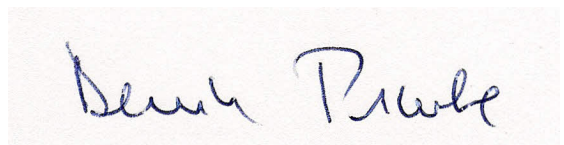
2125 Merci.

PAR Mme MARIE-HÉLÈNE LACROIX:

2130 Merci.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2135



DENISE PROULX, s.o.